



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2021-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2018 SUR LE PLAN D'URBANISME (CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE LA MRC NUMÉRO URB-205-10-2019)

L'objet de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-10-2019. Les dispositions concernent le contenu des demandes pouvant être adressées à la MRC en lien avec les réserves résidentielles.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 25 novembre 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 7 décembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal entre 8h00 et 22h00, le 7 décembre 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Arcoite'.

Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière